Contrat de location saisonnière entre particuliers

Nom:	
Prénom:	
Adresse:	CAMBO
Dénommé le bailleur d'une part,	LOCATIONS
Et	
Nom:	
Prénom :	
Adresse :	
Dénommé le locataire d'autre part,	
Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du	<i>tres</i>) pour la réservation du
Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner s loués et un plan d'accès.	igné), le descriptif des lieux
Fait en deux exemplaires à	
Le	

Le bailleur

Le locataire

Signature précédée de la Mention manuscrite "Lu et approuvé" Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Conditions générales du contrat de location saisonnière

1. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.

Les heures d'arrivée sont normalement prévues
le samedi après-midi de
Les heures de départ sont normalement prévues
le samedi matin de

3. Il est convenu qu'en cas de désistement :

Lorsque la somme versée pour la réservation est qualifiée **d'arrhes**, le propriétaire et le locataire ont la possibilité de se dédire. Si le locataire se dédit, il perd les arrhes versées. Si le propriétaire se dédit, il doit rembourser au locataire le double des arrhes. (Article 1590 du Code civil).

Lorsque la somme versée pour la réservation est qualifiée **d'acompte**, l'engagement est considéré comme définitif. Si le locataire annule la location, le propriétaire est en droit de réclamer des dommages intérêts. En cas d'annulation du contrat de location par le propriétaire, il doit rembourser l'acompte et il peut être contraint à verser des dommages intérêts.

- 4. Si un **retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.
- 5. **Obligations du locataire**: Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
- 6. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc...

- 7. Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
- 8. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque. Le dépôt de garantie doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.
- 9. Le preneur ne pourra s'opposer à la **visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Fait à	••••
e	

Le bailleur

Signature précédée de la Mention manuscrite "Lu et approuvé" Le locataire

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Etat descriptif du contrat de location saisonnière

Nom et prénom du bailleur :
Adresse du bailleur :
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE LOGEMENT
Adresse du logement loué :
Type de location :
☐ Appartement ☐ Villa avec jardin ☐ Villa sans jardin
☐ Dans un immeuble comportant logements
□ Autre
Pièces dans un appartement ou dans une villa occupée partiellement par : Le propriétaire d'autres locataires
Année de construction :
Superficie totale : M²
Etage :
Chauffage : Gaz Électricité Autre :
Ascenseur: Oui Non
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui
Le locataire a la jouissance : D lardin D Parc D Cour D Garage

• DESCRIPTION DU LOGEMENT

Nombre	de pièces	principales	•
	ac picces	pc.pa.cs	

	Surface (m²)	Nombre de fenêtres	Nombre de lits	Exposition et Vue	Mobilier et l'équipement sanitaire pour les chambres
Cuisine					
Séjour					5
Salle de bain					
Chambre 1				• ()	
Chambre 2					
Chambre 3					

Y a-t-il les équipements suivants ?

Cuisinière au	☐ gaz de ville	☐ au butane	☐ à l'électricité
Evier à eau chaude et froide	☐ Oui	☐ Non	
Réfrigérateur	☐ Oui	☐ Non	
Lave-vaisselle	☐ Oui	☐ Non	
Mixer	☐ Oui	☐ Non	
Cafetière électrique	□ Oui	☐ Non	
Batterie de cuisine complète	☐ Oui	☐ Non	
Vide-ordures	☐ Oui	☐ Non	
Nombre de WC : Nombre de salles d'eau :			
Salle d'eau 1 :			
Surface : m²			
☐ Douche ☐ Baignoire ☐	I WC	5	

Salle d'eau 2	!:				
Surface :	m²				
☐ Douche	☐ Baignoire	□ wc			
Divers :					
Téléphone		🗖 Oui	☐ Non		
Télévision		☐ Oui	☐ Non		
Lave-linge		☐ Oui	☐ Non		
Fer à repass	ser	☐ Oui	□ Non		
Aspirateur		□ Oui	□ Non		
Sèche-chev	eux	☐ Oui	□ Non		5 *
• SITU	IATION DU LOG	SEMENT DANS I	A LOCALITÉ		
Distance du	centre-ville :		M		
Distance de	la mer :		M		
Distance de	la plage :		М		
Distance du	lac:		M		
Distance de	la gare SNCF :		M		
Distance de	l'aéroport :		M		
Distance de	l'hôpital :		M		
Autres précis	sions :				
Addies precis	310113 :				••••••
Signaler les i	nconvénients du	ı voisinage (bruit	s, odeurs, etc.):		
• MOI	DALITÉS ET PRI	X DE LOCATION			
Prix				•	
			: :		
			. :		
Les heures d	'arrivée et de re	tard :			

Charges (eau, gaz, électrici	té, chauffage,	, téléphone) :	☐ comprises	☐ non comprises			
Ménage en fin de séjour	Ménage en fin de séjour						
Ménage quotidien	☐ compris	non comp	ris				
Taxe de séjour à acquitter	:		€ (Pa	r personne et par jour)			
Loyer d'avance (les arrhes) :						
Montant: € Payable le:							
Solde :		€ (Payak	ole à la remise d	'es clés)			
Dépôt de garantie : € (Payable à la remise des clés)							